



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2019 -62		
Commission Territoriale Ouest du 23 octobre 2019	Objet : Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des pelouses et bois de Villemoron (52)	Vote : Favorable
Présidence : David BECU		

Contexte

La Réserve naturelle régionale des pelouses et bois de Villemoron a été classée le 26 octobre 2015. D'une superficie de 87,61 ha, elle se situe à l'extrême sud de la région Grand Est, sur la commune de Vals-des-Tilles (Haute Marne). Les terrains sont la propriété à plus de 80 % de la commune, le reste appartient à des propriétaires privés.

La RNR peut être décomposée en 2 grands secteurs. Le secteur sud est composé principalement de pelouses sèches, en position de plateau intermédiaire (pentes faibles), de pelouses calcicoles sèches à très sèches pâturées, plus ou moins envahies par la fruticée, de lisières forestières sèches et d'un boisement spontané de pins plus ou moins clair. Une partie du site est occupée par des prairies artificielles peu enrichies.

Le secteur nord est principalement boisé. A la faveur des ruptures de milieu (parcelles agricoles, chemin, cloisonnements forestiers...), des végétations herbacées de lisières sont présentes. Le secteur nord comporte un boisement installé sur d'anciennes lavières (exploitation de laves pour la couverture des toits).

La RNR est occupée sur plus de 80 % par des habitats préforestiers et forestiers très diversifiés : Hêtraie-chênaie à Laïche blanche (44 % de la RNR), Fruticée calcicole à Chèvrefeuille des haies et Cerisier de Sainte-Lucie (16 % de la RNR), Chênaie-charmaie à Mélisque uniflore (10 % de la RNR), Pinède à Pin sylvestre (10 % de la RNR) et Chênaie pubescente (1 % de la RNR).

Néanmoins, la grande originalité de la réserve réside en la présence de groupements végétaux de pelouses très sèches rarissimes en Champagne-Ardenne relevant du Xerobromion erecti : la Pelouse xérophile sur sol décalcarifié à Renoncule à feuilles de graminée (4 % de la RNR) et la Pelouse xérophile sur sol calcaire (3 % de la RNR).

La RNR est située dans la zone d'adhésion du « Parc national des Forêts ».

Dans la perspective de développer une politique d'accueil du public répondant aux enjeux de conservation du site et à la mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement du public au sein de la RNR, un projet d'interprétation a été conçu en lien avec le CIN d'Auberive.

Le plan de gestion fait état de plusieurs objectifs de développement à long terme :

- maintenir l'état de conservation de l'éco-complexe pelouse ;
- maintenir la présence et la fonction des milieux de transitions ;
- augmenter le degré de naturalité dans les boisements ;

- actualiser en continu et améliorer les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et des espèces ;
- ancrer le site dans son territoire ;
- assurer les missions de base pour le bon fonctionnement des sites.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN d'émettre un avis concernant le Plan de gestion de la RNR des pelouses et bois de Villemoron 2020-2029.

Supports de réflexion

- Plan de gestion de la RNR des pelouses et bois de Villemoron 2020-2029, Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne
- Fiches actions du plan de gestion, Conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne
- Rapport de M. Franck Dargent et Frédéric Hendoux, membres du CSRPN

Analyse :

Le CSRPN souligne la qualité du document.

○ **Diagnostic**

Les contours de la réserve ne prennent pas en compte les limites des unités écologiques mais le parcellaire cadastral.

La partie synthétique sur l'état de conservation n'est pas renseignée sur les fiches, cela augmenterait la lisibilité et argumenterait les choix de gestion (p. 24 à 48). Ces compléments seront renseignés dans la limite des connaissances actuelles.

Les couleurs de la légende de la carte de végétation sont peu explicites. Un code couleur par exemple séries thermophiles/mésophiles, etc.... en prenant trois dominantes (une pour chaque série) pourrait être envisagé. Cela permettrait de visualiser la série de végétation sur la carte, et faciliter les mesures de gestion (p. 24).

Le schéma des séries de végétation est à revoir (p. 51) :

✓ La pelouse xérophile sur sol décalcarié à Renoncule à feuilles de graminée (*Bromo - Ranunculetum graminei*) est en relation avec la Hêtraie- chênaie collinéenne à laîche blanche (*Carici albae - Fagetum sylvaticae*) via l'ourlet thermophile à coronille couronnée (*Geranio sanguinei - Coronilletum coronatae*).

✓ La pelouse xérophile sur sol calcaire (*Inulo montanae - Brometum erecti*) est en relation avec la chênaie pubescente (*Rubio peregrinae - Quercetum pubescentis*) via la pelouse ourlet (*Coronillo variae - Brachypodietum pinnati*) et la fruticée (*Lonicero xylostei - Prunetum mahaleb*).

✓ La pelouse mésoxérophile calcicole (*Festuco lemanii - Brometum erecti*) est en relation avec la chênaie-charmaie à mélisse uniflore (*Carici flaccae - Fagetum sylvaticae*) via la fruticée.

✓ La prairie mésophile calcicole (*Medicagini lupulinae - Cynosuretum cristati*) issue du retournement est à déconnecter de la série.

Il y a des erreurs dans le tableau des espèces d'oiseaux patrimoniales (p.61, complément A. Mionnet) :

- ✓ Bruant jaune est « VU » sur la LRN, il n'a pas de statut sur la LRR,
- ✓ Pouillot siffleur est « NT » et non pas « VU » sur la LRN.
- ✓ Pie grièche écorcheur est « NT » et non pas « VU » sur la LRN.
- ✓ Tourterelle des bois ne figurent pas or elle est sur la LRN (VU).
- ✓ D'autres espèces sont notées NT sur la LRN (Alouette des champs, Faucon crécerelle, Fauvette des jardins, Roitelet huppé et surtout le Pouillot fitis qui a atteint des densités remarquables sur la pelouse.

D'autres espèces notées NT sur la LRN et présentes sur le site ne sont pas mentionnées :

- ✓ Alouette des champs,
- ✓ Faucon crécerelle,
- ✓ Fauvette des jardins,
- ✓ Roitelet huppé
- ✓ et surtout le Pouillot fitis qui a atteint des densités remarquables sur la pelouse.

Le site n'a pas été replacé dans un contexte plus large : quels sont les sites de pelouses similaires les plus proches, à quelle distance (y compris en Bourgogne) ? Cela permettrait de mieux appréhender s'il s'agit d'un isolat ou d'une réelle limite d'aire. A titre d'exemple, les populations les plus proches de *Trinia glauca*, *Ranunculus gramineus* et *Bupleurum baldense* (en dehors de la station de Chalancey) sont distantes d'une vingtaine de kilomètres au sud. Le CENCA propose de remettre en situation le site dans le contexte de la côte dijonnaise.

Le CSRPN souligne l'originalité de la présence de certaines espèces en limite ou isolat d'aire et insiste sur le rôle particulier d'observatoire que pourrait jouer le site dans le contexte de changement climatique et de la connectivité des milieux naturels, en particulier des pelouses.

- **Les enjeux et facteurs** influençant l'évolution écologique sont bien définis.
- **Gestion :**
 - ✓ Le CSRPN déplore l'absence d'exportation des rémanents de broyage de fruticée sur les zones de restauration de pelouse. Un étrépage superficiel pourrait être envisagé au titre de placettes expérimentales. Les zones traitées n'ont pas été argumentées. Après discussion avec le CENCA, l'objectif n'étant pas d'étendre cette pratique sur de grandes surfaces, cette approche ne sera pas envisagée.
 - ✓ OLT 1 : Il semble qu'il y ait un conflit entre pelouse et maintien de la fruticée : la priorité est à donner aux pelouses au détriment de la fruticée (p. 93) qui est en nette progression ces dernières décennies (p. 74 : photos aérienne 1948-1988). Le gestionnaire devra augmenter ses ambitions en termes de surface de restauration de pelouse.
 - ✓ OLT3 : un îlot de senescence est prévu (p.105 et 123, AD 2 et TE5) dans un secteur pour partie pâturée. Le pâturage aura un impact potentiel sur la régénération et est en contradiction avec un objectif de libre évolution. Si l'objectif est une libre évolution, des exclos sont à prévoir. Après échange avec le CENCA, l'orientation « non intervention sylvicole » sera privilégiée (fiche action TE5) pour maintenir un pré-bois avec des arbres mûres. Un suivi de la régénération sera à effectuer.
 - ✓ OLT6 : Le CSRPN s'étonne de l'investissement sur le projet de plan d'interprétation (40% du budget prévisionnel) par rapport à la gestion (12%) et au suivi écologique (16%) en l'absence d'une estimation préalable de la fréquentation du site. Le CENCA précise que le prévisionnel est probablement sous-estimé notamment concernant des travaux et études qui sont actuellement « sur devis ». La Région faire part de la volonté des acteurs locaux d'ouvrir le site au public et que le budget dévolu au plan d'interprétation ne peut être déployé vers le budget travaux et suivis.
 - ✓ Pour le suivi de la végétation (SE2) des pelouses et prairies, deux objectifs sont à distinguer :
 - - Le suivi spécifique de la restauration de la pelouse : des quadrats permanents sont recommandés par rapport à la mention "localisés par GPS". Le protocole de suivi de la restauration des pelouses (restauration entre 2016-2019) est à préciser.

- - Pour l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels de pelouses et de prairies à l'échelle du site, le CENCA précise qu'un échantillonnage aléatoire par unité de gestion et type d'habitats est réalisé. Cependant, il faudra dans le protocole de suivi chercher à comparer l'évolution des types de pelouses, notamment celles qui ont été retournées versus les autres et ainsi inclure des quadrats en prairie mésophile calcicole (*Medicagini lupulinae-Cynosuretum cristati*), prairie issu d'un retournement de pelouse.
- ✓ Sur les abords des cultures limitrophes de la RNR, au cours des actions de communication, envisager une demande d'accord auprès des exploitants de collecte de graines des espèces présentes : la Silène de nuit (*Silene noctiflora*), la Petite spéculaire (*Legousia hybrida*), la Passerine annuelle (*Thymelaea passerina*) et la Mauve hérissée (*Malva setigera*) qui entrent dans le PNA Messicoles. Le CENCA fera un ajout sur la fiche action (IO2).

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable au plan de gestion, avec les recommandations ci-dessous.

Recommandations

Compte tenu de l'embroussaillage (évolution historique site), de l'enjeu de conservation majeur qui est la pelouse xérophile, le CSRPN souhaite que les objectifs de restauration de pelouses soient revus à la hausse sur la période 2020-2029 du PDG.

La réserve, et notamment les pelouses du *Xerobromion erecti*, devra être située dans un contexte biogéographique plus large afin de mettre en évidence son caractère d'isolat ou de limite d'aire.

Dans le contexte du changement climatique, les particularités du site et sa situation au sein du Parc National des forêts de Champagne et de Bourgogne semblent propices à son insertion dans des programmes régionaux et/ou nationaux de suivi à long terme (exemple LIFE Natur'Adapt piloté par RNF).

Lors de la réalisation du sentier dans le cadre du projet de plan d'interprétation, le gestionnaire devra prendre des mesures afin que l'ourlet à *Coronilla coronata* ne soit pas impacté (circuit 3) ; même recommandation pour le tracé des sentiers, et l'installation des panneaux.

Le CSRPN rappelle également qu'il faudra maintenir une vigilance concernant l'activité apicole et notamment son impact potentiel sur les abeilles sauvages. Même si actuellement, ce sont uniquement 4 ruches qui sont présentes, leur nombre ne devra pas évoluer. L'objectif à moyen/long terme sera même d'éviter la présence de ruches dans le périmètre de la RNN.

Fait le 16-1-2020



**Le président du CSRPN
Serge Muller**